



Ingénierie et services pour
entreprendre autrement

**AGENCE DE VALORISATION
DES INITIATIVES SOCIO-ECONOMIQUES**

AVISE

CHARTRE

L'Avise repose sur un vrai Projet Associatif. Ses fondateurs, ses adhérents, ses relais régionaux, ses membres du conseil scientifique se reconnaissent dans les valeurs, principes d'action et priorités décrits dans cette charte, qui fondent leur engagement dans l'Avise et qu'ils s'engagent à respecter.

I. VALEURS

Cohésion sociale : La cohésion sociale contribue au développement durable. Agir en sa faveur n'incombe pas à la seule puissance publique, mais à un ensemble d'acteurs, entreprises, associations, partenaires sociaux, citoyens, qui assument leur responsabilité sociale.

Entrepreneuriat : Les initiatives entrepreneuriales –en particulier celles relevant de l'Economie Sociale- ayant la double qualité de viabilité économique et d'utilité sociale, contribuent à cette recherche d'un développement plus équitable, donc plus durable. Elles représentent maintenant un poids significatif d'emplois, de création d'activités, de lien social. Il existe un entrepreneuriat social, qui mérite d'être mieux reconnu, encouragé, appuyé comme composante de la liberté d'entreprendre et de la responsabilité sociale.

Innovation : L'innovation, dans nos sociétés, ne se cantonne pas à l'innovation technologique et à l'innovation des activités lucratives. L'innovation sociale a droit de cité. Elle génère des activités correspondant à des besoins non satisfaits, elle remet la personne en situation d'acteur économique autonome, elle invente de nouvelles relations entre producteurs et usagers, entre épargnants et entrepreneurs, entre bénévoles et salariés.

II. PRINCIPES D'ACTION

Les partenaires de l'Avise, dans les actions et les projets que celle-ci sera amenée à conduire, mettent en avant les principes suivants :

Subsidiarité : *L'Avise ne se substitue pas aux acteurs les mieux placés pour créer, appuyer et développer des initiatives socio-économiques. Elle vient en appui, en facilitateur des acteurs de terrain et des réseaux, notamment associatifs, existants. Les territoires sont de véritables laboratoires d'innovation socio-économique que l'Avise accompagne.*

Décloisonnement : *L'Avise crée une valeur ajoutée en établissant de nouvelles passerelles entre personnes physiques et morales, associations et entreprises, pour consolider des projets, mobiliser des ressources humaines, techniques et financières. Elle appuie de nouvelles combinaisons entre bénévolat et salariat, entre épargne salariale ou de proximité et entrepreneuriat. Elle agit pour faciliter la mise en place d'outils juridiques et financiers de ces décloisonnements.*

Effet de levier : *L'Avise recherche le passage des expérimentations à la série et à la vraie grandeur. Elle agit en vue d'obtenir des impacts significatifs de ces initiatives par l'essaimage de bonnes pratiques, la mise en œuvre de stratégies de développement. Elle le fait en prenant en compte la diversité des territoires et des expériences européennes.*

Transparence : *L'Avise agit pour que les ressources, en particulier publiques, mobilisées dans les initiatives socio-économiques soient transparentes dans leur utilisation. Elle s'applique ce principe à elle-même, pour la conduite de ses missions, l'utilisation de ses fonds, la désignation de ses responsables.*

Evaluation : *Dans les missions qu'elle conduit, elle met en œuvre une déontologie d'évaluation pour mesurer l'impact des initiatives en termes d'emplois, d'activité et de cohésion sociale, et leur efficacité c'est-à-dire le rapport coût-efficacité. Elle contribue à élaborer de nouveaux indicateurs de richesse et de mesure de l'utilité sociale. Les travaux de l'Avise sont régulièrement évalués par son conseil scientifique et par des tiers.*

III. PRIORITÉS

Pour faciliter et démultiplier les initiatives socio-économiques, les partenaires de l'Avise s'engagent à agir sur les priorités suivantes :

Entrepreneurs sociaux : *Agir pour faciliter l'émergence, le repérage et la formation des entrepreneurs sociaux, capables d'animer des projets d'entreprises économiquement viables et socialement utiles. S'assurer que ces entrepreneurs bénéficient de statut, de rémunération, de mobilité professionnelle satisfaisants.*

Consolidation économique : *Mettre en œuvre des stratégies de filière ou de territoires reposant sur des plans de développement, avec des « tours de table appropriés », permettant notamment la consolidation économique des nouveaux services et du secteur mixte de l'insertion par l'activité économique.*

Qualification des acteurs : *Agir pour qualifier des acteurs publics, privés et associatifs, en particulier les financeurs publics, les réseaux associatifs, à la gestion de projet d'innovation sociale, et pour cela utiliser au maximum les nouvelles technologies de communication.*

Valorisation et transfert : *Constituer des données quantitatives et qualitatives, avec des tableaux de bord, des indicateurs par activité, filière, ou territoire, qui soient un observatoire des initiatives socio-économiques, permettant d'éclairer les choix des entrepreneurs ou des financeurs.*

CHARTRE ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2002